

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 11 Mai 2023

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 39  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 7  
 Nombre de membres excusés : 9  
 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :  
 5 mai 2023

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :

23 MAI 2023

et publication par la mise en ligne sur  
 le site internet le :

23 MAI 2023

7 - Finances Locales  
 7.5 - Subventions

**Objet** : Commune de Vire Normandie – Requalification du parc d'activités économiques Le Gast : expérimentation d'un nouveau sens de circulation intégrant une voie verte, demande de subvention auprès du Département du Calvados

L'an 2023, le 11 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni, à titre exceptionnel, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 5 mai 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 5 mai 2023.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE				X	
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN			M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				X	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ				X	
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY				X	
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT				X	
Mme Jane PIGAULT				X	
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>39</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>46</b>		

**M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Le Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast se déploie à l'ouest de la commune déléguée de Vire sur plus de 40 hectares. Principal pôle d'activité du territoire, il accueille près de 30 établissements parmi lesquels Amand Bianic, CMI, Netto Decor, Novares, Sogefi, STEF, Tecal.

Créées dans les années 1980, ses infrastructures sont désormais vieillissantes. Cette situation impacte l'attractivité du site, vis-à-vis de nouvelles entreprises, ainsi que le recrutement potentiel de nouveaux collaborateurs.

En outre, les deux voies principales du parc, les rues Charles Tellier et de l'Industrie, ne sont plus du tout adaptées à la mobilité douce. Aussi, pour favoriser et sécuriser les déplacements doux pour se rendre au travail au sein du parc d'activités Le Gast mais aussi faciliter les connexions cyclables avec les pistes déjà existantes sur la route de Caen, le quartier du Val de Vire et la voie verte du Département du Calvados, l'Intercom de la Vire au Noireau souhaite expérimenter, dès cet été, une voie verte cyclable et piétonne sur les 2 artères principales du parc d'activités Le Gast (rue Charles Tellier, rue de l'Industrie) ainsi que sur une portion de la rue de la Sorrière (RD 109).

Concrètement, pour permettre une cohabitation entre conducteurs / piétons et cyclistes, un sens unique de circulation serait établi (sens des aiguilles d'une montre) sur les rues Charles Tellier et de l'Industrie.

Seul le tronçon de la rue de l'Industrie situé entre l'Office Notarial Virois et VFM resterait à double sens de circulation.

La portion de chaussée libérée de la circulation routière serait dédiée à une voie verte consistant en un aménagement réservé aux déplacements non motorisés, principalement piétons et vélos.

A l'issue de l'expérimentation, si le projet d'aménagement donne satisfaction, l'Intercom de la Vire au Noireau étudierait alors les travaux définitifs de réaménagement de l'ensemble de l'espace public du parc d'activités Le Gast en intégrant définitivement la nouvelle voie verte.

Cette expérimentation suppose un important chantier de signalisation provisoire tant horizontale que verticale, couplée à une information auprès des riverains (entreprises, salariés et habitants), évaluée à **45 000 € HT**.

Dans le cadre du contrat de territoire 2022-2026, cette opération est susceptible de bénéficier d'un accompagnement du Département du Calvados. Aussi, afin de ne pas retarder la réalisation de ce projet, un dossier de demande d'aide pourrait d'ores et déjà être déposé auprès du Département du Calvados pour avis d'opportunité permettant, en cas d'avis favorable, de solliciter un démarrage anticipé de l'opération.

**Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 5 avril 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :**

- Solliciter l'obtention d'une subvention, auprès du Département du Calvados, pour l'expérimentation d'une voie verte sur le Parc d'Activités Economiques (PAE) le Gast, dans le cadre du contrat départemental période 2022-2026 permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération d'aménagement précité,
- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces dossiers et, notamment, la convention de financement s'y rapportant.

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance  
Mme Coraline BRISON-VALOGNES



Le Président  
M. Marc ANDREU SABATER

23 MAI 2023